Docusign Envelope ID: 250DA74F-7A3B-4E81-A42D-8F380CB7EC98

ENDRIX DIG
Société par actions simplifiée au capital social de 80.000 euros
Siège social : 18, avenue Félix Faure, 69007 Lyon
853 671 741 R.C.S. de Lyon

(ci-après la « **Société** »)

Procès-verbal des décisions des associés prises par acte sous seing privé le 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025,

Les associés de la Société (ci-après désignés les « **Associés** »), après avoir pris connaissance des documents suivantes :

- Les statuts de la Société ;
- Le rapport du président de la Société ;
- La lettre de démission de Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société ;

ont pris, par acte sous seing privé, conformément aux stipulations de l'article 16 des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Endrix Newco SAS en qualité de président de la Société ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

1 Constatation de la démission de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société et nomination de la société Endrix Newco SAS en qualité de président de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du président de la Société, prennent acte de la démission, ce jour, de la société Endrix GRP SAS de ses fonctions de président de la Société (ci-après désigné le « **Président** »), et décident de nommer en remplacement, avec effet immédiat,

- la société **Endrix Newco**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 18, avenue Félix Faure, 69007 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 994 310 217, en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée.

La société Endrix Newco SAS a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de Président de la Société ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

2 Pouvoirs pour les formalités

Les Associés, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées par la présente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés.

Docusign Envelope ID: 250DA74F-7A3B-4E81-A42D-8F380CB7EC98

Signé le 17 décembre 2025, par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme https://www.closd.com/fr/ et au moyen de la technologie de signature Docusign, ainsi que le reconnaissent et l'acceptent chacun des signataires.

David Humbert

ENDRIX GRP SAS,
représentée par F.H. EURL,
elle-même représentée par Monsieur
David Humbert

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société

David Humbert

Endrix Newco SAS [1]
représentée par F.H. EURL,
elle-même représentée par Monsieur
David Humbert

[1] Faire précéder la signature par la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* »